

**Madame Charlotte Caubel, Secrétaire d'État
auprès de la Première ministre, chargée de
l'Enfance**

57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Aignan, le 27 avril 2023

N/Réf. : MO/SO/MLC/003.23
Objet : Présence des assistants familiaux CDPE

Madame la Ministre,

Vous avez installé en février et avril dernier les premiers Comités Départementaux pour la Protection de l'Enfance dans le Pas-de-Calais et la Somme. L'Ufnafaam a observé avec grand intérêt les objectifs assignés à cette expérimentation qui se déploiera dans dix départements. Nous apprécions en tout état de cause votre volonté de mieux coordonner tous les acteurs à cet échelon territorial.

Si nous saluons cette initiative, qui va dans le bon sens, dans l'intérêt des enfants, nous ne pouvons que regretter que les assistants familiaux n'y soient pas associés obligatoirement. En effet, le décret 2022-1730 du 30 décembre 2022 précise seulement des sièges vers « des professionnels de l'enfance », cette indication reste vague et n'assure pas réellement que des assistants familiaux puissent y siéger. Pour nous, cette omission reste incompréhensible. Leur absence d'une telle instance ne fait que renforcer un peu plus leur « invisibilisation », un comble au moment où l'on se pose la question de comment rendre ce métier plus attractif.

Plusieurs raisons de bon sens militent pourtant pour leur présence au sein de chaque CDPE.

- **Le poids des assistants familiaux est majeur dans l'expérimentation des CDPE.**

Sur la base des statistiques 2022 de la DREES, force est de constater que sur les 37 000 enfants (confiés à l'ASE) que représente cette expérimentation sur dix départements, plus de 15 000 sont accueillis par un assistant familial, soit 41% du total des enfants couverts par les dix CDPE. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : face à une telle proportion, la parole des assistants familiaux est indispensable si l'on veut établir des diagnostics documentés de la situation réelle des enfants, ainsi que des plans d'action pertinents.

- **On ne peut pas, d'un côté, appeler à davantage de travail en équipe et de l'autre, ne pas intégrer les assistants familiaux dans une instance collective de proximité.**

Les autorités de la protection de l'enfance rappellent depuis de nombreuses années la nécessité d'une collaboration active d'équipe pluridisciplinaire, regroupant éducateurs, psychologues et assistants familiaux. Votre slogan de ralliement n'est-il pas « Tous mobilisés pour les enfants ! » ?

L'assistant familial fait partie intégrante de l'équipe pluridisciplinaire constituée du personnel éducatif, médical et paramédical. Il constitue même un acteur-pivot au sein de cette équipe : il est celui qui est au plus près de la situation de l'enfant, autour duquel tout s'organise. Il doit donc déployer, en collaboration et avec le soutien de l'équipe, des compétences d'observation, d'éducation et de soin pour accompagner au mieux ces enfants fragilisés, en grande détresse affective et psychologique.

.../...

Or aujourd'hui, dans les faits, c'est tout le contraire. Dans la réalité, sur le terrain, l'assistant familial est mal intégré, voire pas du tout au travail en équipe. C'est un constat que vous connaissez bien. Il faut donc que les instances institutionnelles fassent preuve d'exemplarité en montrant une véritable motivation à remettre les assistants familiaux au cœur de la protection des enfants.

- **Comment peut-on espérer dresser des perspectives pour l'accueil des enfants en oubliant les assistants familiaux ?**

C'est un avis partagé par beaucoup d'acteurs, souligné dans les innombrables rapports officiels sur la protection de l'enfance, l'accueil familial est une solution d'avenir. Selon l'ONU, il est même le mode de placement le plus protecteur des droits et des besoins des enfants.

Solution d'avenir dans l'intérêt des enfants, solution d'avenir aussi au regard des critères économiques et de bonne gestion des deniers publics : une place en famille d'accueil coûte deux fois moins cher qu'une place en établissement.

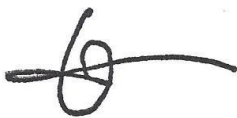
Or, si l'assistant(e) familial(e) est un travailleur en première ligne auprès des enfants, son rôle est insuffisamment connu et valorisé. Pour changer de regard sur ce métier, le rendre attractif et recruter, il ne faut plus considérer l'assistant familial comme une « nourrice » mais comme un véritable éducateur en milieu familial et porter une vision ambitieuse de ce métier. C'est comme cela que nous créerons de nouvelles vocations et que nous serons les plus à même d'offrir aux enfants protégés une vie sociale et affective aussi normale que possible. C'est pourquoi, il importe que les assistants familiaux puissent exprimer la réalité et leur vision du métier dans toutes les instances dédiées.

Les assistants familiaux constituent des acteurs essentiels en protection de l'enfance. Ils sont indispensables à toute réflexion au niveau national ou départemental. Il nous semble donc crucial de veiller à ce que dans chaque CDPE figurent des assistants familiaux et/ou leurs représentants.

Nous nous tenons à votre disposition si vous souhaitez en discuter.

Dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

**La Présidente Nationale,
Madame Martine ORLAK**



**La Directrice de la Communication et du développement
Mme Sandra ONYSZKO**

